

TARIF DES HONORAIRES PRINCIPAUX SYNDIC - ADMINISTRATION DE BIENS - TRANSACTION

I - GERANCE DE TOUS LOCAUX

Appartements - locaux commerciaux ou professionnels - viagers etc... 6 % H.T.

II - SYNDIC DE COPROPRIETE

Pour la gestion courante les honoraires annuels sont fixés à :
200 € H.T. PAR LOT PRINCIPAL

Merci de nous consulter pour une proposition personnalisée, ce tarif peut être ajusté en fonction de la copropriété à administrer

III - VENTE D'IMMEUBLE A USAGE D'HABITATION OU PROFESSIONNEL

Appartements - villas - propriétés - cession de parts dans les sociétés immobilières - viagers (sur valeur vénale et globale de l'immeuble)

Jusqu'à 50 000 - 10 % T.T.C. De 50 001 à 200 000 € - 7 % T.T.C. Au delà de 200 000 € - 6 % T.T.C.

IV - VENTE D'IMMEUBLE A USAGE COMMERCIAL OU INDUSTRIEL TERRAINS FONDS DE COMMERCE

Cession de baux ou parts sociales..... 10 % T.T.C.

V - LOCATIONS VIDES OU MEUBLEES NON SAISONNIERES

Part propriétaire : 10 € + 3 € par m²

Part locataire : 10 € + 3 € par m²

NOS AUTRES TARIFS SONT INDIQUES EN AGENCE - MERCI DE NOUS CONSULTER

